

TRANSPORTS

AIDES AU TRANSPORT SCOLAIRE

Forfait Imagine R, carte Scol'R, aides aux « internes »... Le Département participe au financement des différents modes de transports scolaires proposés aux élèves de Seine-et-Marne. Objectif : faciliter leur mobilité et alléger le budget des familles.

Le forfait Imagine R

Un forfait Imagine R annuel est réservé aux élèves de l'enseignement primaire, secondaire et aux apprentis (hors contrat de professionnalisation). Proposé par Île-de-France Mobilités (IDFM), il permet aux élèves de se déplacer en Seine-et-Marne et dans toute l'Île-de-France sur les lignes des réseaux : OPTILE, RATP et Transilien SNC F, hors circuits spéciaux scolaires.

Pour qui ?

Pour bénéficier de ce forfait, il faut :

- avoir moins de 16 ans* ;
- avoir moins de 26 ans* et suivre un cursus de l'enseignement primaire ou secondaire, ou une formation par alternance d'un niveau inférieur au baccalauréat avec le statut d'apprenti ;
- avoir moins de 26 ans* et suivre une formation d'insertion de longue durée destinée aux jeunes déscolarisés en difficulté.

** au 1^{er} septembre de l'année de souscription*

Depuis septembre 2020, Île-de-France Mobilités a baissé le coût de ce forfait à 24 € pour les élèves, âgés de moins de 11 ans au 31 décembre de l'année de souscription de ce titre.

Comment obtenir le forfait Imagine R ?

La demande d'abonnement Imagine R s'effectue en ligne après création d'un [espace personnel sur le site d'IDFM](https://www.jegeremacartenavigo.fr/souscription/imaginR/identification_imaginer) (https://www.jegeremacartenavigo.fr/souscription/imaginR/identification_imaginer).

Après traitement du dossier, le forfait Imagine R chargé avec le forfait initial est envoyé par courrier (première souscription).

S'il s'agit d'un renouvellement, le demandeur reçoit un courrier l'informant de la possibilité de recharger sa carte

en gare (automates), aux guichets des transporteurs, ou [sur son espace navigo \(recharger ma carte Navigo\)](#)

(https://www.jegeremacartenavigo.fr/souscription/imaginR/identification_imaginer).

Quels tarifs ?

Le Département subventionne à hauteur de 275 € annuel le forfait Imagine R des collégiens.

La participation des familles sera donc réduite *in fine* à 75 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Le Département accorde une subvention plus importante pour les collégiens et les lycéens boursiers.

TARIFS CARTE IMAGINE R

PUBLICS	TARIFS
Primaire (- de 11 ans)	24 €
Collège (+ de 11 ans)	75 €
Lycée	350 €



Consulter [les horaires et itinéraires des lignes régulières](#) (<https://me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr/itineraire>) sur le site Île-de-France Mobilités.

La carte Scol'R

La carte Scol'R est un abonnement annuel à un service de circuits spéciaux scolaires qui permet aux élèves de Seine-et-Marne d'effectuer un aller-retour quotidien entre leur domicile et leur établissement scolaire quand il n'existe pas de lignes régulières (routières ou ferrées).

Île-de-France Mobilités (IDFM) est responsable de l'organisation, du fonctionnement et du financement des services de transports scolaires en circuits spéciaux scolaires. IDFM a délégué cette compétence au Département de Seine-et-Marne.

Pour qui ?

Pour faire une demande de carte Scol'R, il faut :

- être âgé(e) de moins de 21 ans le jour de la rentrée scolaire,
- être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire avant le Bac,
- fréquenter un établissement public ou privé sous contrat en Seine-et-Marne.

Cette carte est valable :

- pendant la période scolaire,
- pour effectuer un aller-retour quotidien entre domicile et école,
- sur un circuit scolaire spécial (elle ne peut pas être utilisée sur les lignes régulières).

Comment s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire :

- en ligne sur [Île-de-France Mobilités](https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion/?returnUrl=%2FPegase3%2FUsager%2FPortailUsager%2FIndex%2F%3FcompteClient%3DIDFM%26environnement%3DProd%26urlAcces%3DIDFM) (<https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion/?returnUrl=%2FPegase3%2FUsager%2FPortailUsager%2FIndex%2F%3FcompteClient%3DIDFM%26environnement%3DProd%26urlAcces%3DIDFM>)
- par courrier, en téléchargeant le formulaire en bas de page et en le renvoyant, avec le règlement par chèque à l'adresse suivante :

Département de Seine-et-Marne

Direction des Transports – SCOL'R

CS 50377 – Hôtel du Département – 77010 Melun cedex

TÉLÉCHARGER



Formulaire d'abonnement à la carte Scol R 2021/2022 PDF - 412.43 Ko (/sites/default/files/media/downloads/formulaire-scolr-2021-22.pdf)



Règlement départemental 2021/2022 PDF - 332.86 Ko (/sites/default/files/media/downloads/rd-ts-2021-2022.pdf)

Quels tarifs ?

Le Département prend en charge une partie de l'abonnement des collégiens et lycéens seine-et-marnais. L'autre partie est prise en charge par la famille de l'élève. Cette participation familiale à la carte Scol'R, quels que soient les critères de distance et de sectorisation, est la suivante :

TARIFS CARTE SCOL'R

PUBLICS	TARIFS
Primaire	24 € TTC
Collège	24 € TTC
Lycée	150 € TTC
Élèves non Seine-et-Marnais	308,50 € TTC



Consulter [les horaires des circuits spéciaux scolaires \(https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/PortailUsager/Horaire/\)](https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/PortailUsager/Horaire/) sur le site **Île-de-France Mobilités**.

L'aide au transport scolaire des élèves internes

Pour qui ?

Le Département propose une aide au transport pour les collégiens (boursiers ou non) et les lycéens (boursiers), sous réserve qu'ils remplissent les conditions suivantes :

- avoir le statut d'interne,
- être scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat du second degré,
- utiliser les transports en commun pour se rendre dans l'établissement de scolarisation.

L'aide apportée par le Département ne peut dépasser 275 € par élève pour l'année scolaire.

Comment faire une demande ?

Chaque année (en juin/juillet), il est possible d'effectuer une demande d'aide en ligne sur la [plateforme de téléservices du Département \(https://cd77.relation-usagers.fr/\)](https://cd77.relation-usagers.fr/) après création d'un compte usager.

Pour faire la demande, les documents suivants doivent être fournis :

- un certificat de scolarité daté de la fin d'année scolaire 2020/2021 (mai ou juin),
- un RIB / IBAN lisible au nom de la personne qui recevra l'aide départementale,
- les justificatifs de transport permettant de calculer l'aide qui vous sera allouée,
- la notification de bourse 2020/2021 pour les élèves boursiers.

Liens utiles

- [Le site Imagine R \(https://www.imagine-r.com/\)](https://www.imagine-r.com/)
- [Le site Île-de-France Mobilités \(https://www.iledefrance-mobilites.fr/\)](https://www.iledefrance-mobilites.fr/)
- [Inscription carte Scol R \(https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion?returnUrl=/Pegase3/Usager/PortailUsager/Index/%3FcompteClient%3DIDFM%26environnement%3DProd%26urlAcces%3DIDFM\)](https://ts.iledefrance-mobilites.fr/Pegase3/Usager/ConnexionExterneUsager/Connexion?returnUrl=/Pegase3/Usager/PortailUsager/Index/%3FcompteClient%3DIDFM%26environnement%3DProd%26urlAcces%3DIDFM)
- [La plateforme de téléservices du Département de Seine-et-Marne \(https://cd77.relation-usagers.fr/\)](https://cd77.relation-usagers.fr/)

CONTACT



Créé le: 10/06/2020

- Mis à jour le : 4/06/2021

